

Fiche de Données de Sécurité

Dow AgroSciences S.A.S.

Fiche de Données de Sécurité conforme à la réglementation (EC) N.
453/2010

Nom du produit: PROFUME* Gas Fumigant

Date de révision: 2011/10/17

Date d'impression: 17 Oct
2011

Dow AgroSciences S.A.S. vous encourage à lire cette Fiche de Données de Sécurité en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

Section 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit

PROFUME* Gas Fumigant

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Produit biocide Produit phytosanitaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Dow AgroSciences S.A.S.
Une filiale de The Dow Chemical Company
Marco Polo, Bâtiment B
B.P. 1220
790 Avenue du Docteur Donat
ZAC du Font de l'Orme 1
06254 MOUGINS CEDEX
France

Information aux clients:

(0) 493 95 60 00

SDSQuestion@dow.com

1.4 NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24:

0033 388 736 000

Contact local en cas d'urgence:

00 33 388 533 676

ORFILA: 01.45.42.59.59

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification - RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Gaz sous pression	Catégorie 1	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Toxicité aiguë (inhalation)	Catégorie 2	H330	Mortel par inhalation.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Inhalation)	Catégorie 1	H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes par inhalation.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation - gaz)	Catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Danger pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

T	R23	Toxique par inhalation.
Xn	R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
N	R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations complémentaires

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage - RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mot-indicateur: Danger

Mention de danger:

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H330 Mortel par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence:

P260 Ne pas respirer les gaz.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

P307 + P311 EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P410 + P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres Dangers

Pas d'information disponible.

Section 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance

Ce produit est une substance.

No.-CAS / No.-CE / Index	No REACH	Quantité	Composant	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
No.-CAS 2699-79-8 No.-CE 220-281-5 Index 009-015-00-7	—	99,8 %	fluorure de sulfuryle	Press. Gas, H280 Acute Tox., 2, H330 STOT SE, 2, H373 Aquatic Acute, 1, H400 ; Non classé.

No.-CAS / No.-CE / Index	Quantité	Composant	Classification 67/548/CEE
No.-CAS 2699-79-8 No.-CE 220-281-5 Index 009-015-00-7	99,8 %	fluorure de sulfuryle	T: R23; Xn: R48/20; N: R50

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.
Voir la section 16 pour le texte complet des phrases R.

Section 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène. Si la personne ne respire plus et n'a plus de pouls, pratiquer une réanimation cardiorespiratoire; utiliser un masque de réanimation de poche, masque à valve etc..., pour éviter le risque d'empoisonnement du secouriste. Pour prévenir l'oedème pulmonaire faire inhaler à la personne 5 doses de corticostéroïde en aérosol doseur (si disponible), tel que du béclométhasone ou du fluticasone, etc., toutes les 10 minutes jusqu'à ce que la personne puisse être examinée par un médecin.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. En cas de gelure, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 minutes. Demander des soins médicaux. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible immédiatement.

Contact avec les yeux: Pour les gelures, rincer immédiatement les yeux avec de l'eau; après les 5 premières minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter rapidement un médecin, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.

Ingestion: Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le demande. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

À l'exception des informations présentées au paragraphe Description de la section «Premiers secours» (ci-dessus) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter, ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre effet ne sont envisagés.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Le fluorure de sulfuryle est un gaz qui ne possède pas de propriété pouvant donner l'alerte telles que l'odeur ou l'irritation des yeux. La prévision d'effets possibles sur les êtres humains est en partie basée sur des observations effectuées sur des animaux de laboratoire. Traiter toute gelure présente (yeux, peau) en réchauffant doucement par irrigation d'eau durant au moins 15 minutes. En général, les personnes exposées au fluorure de sulfuryle ne présentent tout d'abord que peu de signes d'intoxication, à moins que la concentration ne soit très élevée (supérieure à 400 ppm). Les premiers symptômes d'exposition au fluorure de sulfuryle sont une irritation respiratoire et une dépression du système nerveux central. Une excitation peut suivre. Il peut être observé des mouvements ralentis, une vigilance réduite, une élocution lente, ou confuse. Il est essentiel que la personne reste au lit pendant au moins 24 heures. Concentrer les observations cliniques sur les systèmes pulmonaire, hépatique et rénal. Une exposition prolongée peut provoquer une irritation des poumons, un. deme pulmonaire, la nausée et des douleurs abdominales. Une exposition répétée à des doses élevées peut provoquer des dégâts au niveau des poumons et des reins. Des convulsions peuvent se produire pouvant aller jusqu'à un arrêt respiratoire. Une assistance respiratoire peut être nécessaire. L'observation clinique est essentielle. Il n'existe pas d'antidote connu à la surexposition au fluorure de sulfuryle. Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. L'apparition des symptômes respiratoires, y compris l'œdème pulmonaire, peut tarder. Les personnes ayant été exposées de façon importante doivent être mises sous observation de 24 à 48 heures en cas de détresse respiratoire. Envisager l'administration d'un aérosol à base de corticostéroïdes au moyen d'un inhalateur à dosage intégré (100 à 150 fois) ou équivalent, comme premier traitement préventif d'un.ème pulmonaire débutant. Envisager d'administrer 250-1000 mg de prednisolone IV le premier jour de traitement. S'il y a des gelures, il faut les traiter. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Une exposition excessive peut aggraver l'asthme et d'autres troubles respiratoires déjà présents (par ex., l'emphysème, la bronchite et le syndrome d'irritation des bronches).

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Ce produit ne brûle pas. Lorsqu'il est exposé au feu provenant d'une autre source, utiliser un agent extincteur adéquat pour ce type de feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: En cas d'incendie, ce produit peut se décomposer. Se référer à la Section 10 - Décomposition thermique.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant.

5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Rester en amont du vent. Se tenir à l'écart des zones basses où des gaz (vapeurs) peuvent s'accumuler. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager

l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur du contenant. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire.

Section 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Garder le personnel hors des zones basses. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Isoler l'endroit jusqu'à la dispersion du gaz. Petits déversements: Rabattre et diluer les vapeurs avec un brouillard ou un jet d'eau. Appliquer des mousses pour supprimer les vapeurs jusqu'à ce que le déversement puisse être nettoyé. Utiliser des outils anti-étincelles pour le nettoyage. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Manipulation générale: Garder hors de la portée des enfants. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs. Bien se laver après manipulation. Tenir le contenant fermé. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage / Stockage

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans le contenant d'origine. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Veillez consulter l'étiquette du produit.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Composant	Liste	Type	Valeur
fluorure de sulfuryle	France	VME	20 mg/m ³ 5 ppm Valeur indicative (VL)

ACGIH (USA)	VME	5 ppm	IBE
ACGIH (USA)	VLE	10 ppm	IBE
VLEP UE	VME	2,5 mg/m ³	
France	VME	2,5 mg/m ³	

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Une notation « IBE » qui suit la valeur limite d'exposition indique qu'il s'agit d'une valeur se référant à l'évaluation des résultats de suivi biologique considérée comme un indicateur de l'absorption d'une substance par toutes les voies d'exposition.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection personnelle

Protection des yeux/du visage: Pour manipuler le gaz, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Lorsqu'il y a possibilité de contact avec le liquide (gaz condensé), porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques. Les lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection de la peau: Porter des vêtements de protection propres, à manches longues.

-Protection des mains: Des gants de protection chimique ne sont pas nécessaires pour la manipulation de ce produit. En accord avec les mesures générales d'hygiène concernant la manipulation des produits chimiques, le contact cutané doit être réduit au minimum.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Lorsqu'une protection respiratoire est nécessaire, utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome à pression positive homologué, ou isolant à adduction d'air comprimé alimenté avec une source autonome auxiliaire. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Dans les endroits clos ou mal ventilés, porter un appareil respiratoire autonome, ou un appareil à adduction d'air avec une source d'oxygène autonome auxiliaire; ces appareils doivent être homologués.

Ingestion: En raison des propriétés physiques du produit, aucune précaution n'est nécessaire.

Mesures techniques

Ventilation: Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. A n'utiliser que dans des systèmes clos ou avec une ventilation d'extraction locale s'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables. Les systèmes d'échappement devraient être conçus de manière à déplacer l'air loin des sources de vapeurs ou d'aérosols ainsi que des gens qui travaillent à cet endroit. Possibilité de concentrations mortelles dans les endroits où la ventilation est insuffisante.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Gaz
Couleur	Incolore
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Inodore
pH	Sans objet
Point de fusion	-137 °C Estimation
Point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition (760 mm Hg)	-54 °C <i>Méthode A2 de la CE.</i>
Point d'éclair - coupelle fermée	Sans objet
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Non

Limites d'inflammabilité dans l'air	Inférieure: Sans objet
	Supérieure: Sans objet
Tension de vapeur	16.000 hPa @ 20 °C
Densité de vapeur (air = 1)	3,5 @ 20 °C
Densité (H ₂ O=1)	1,35
Solubilité dans l'eau (en poids)	1,04 g/l 20°C, non amorti
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow)	0,41 <i>Estimation</i>
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité cinématique	Sans objet
Propriétés explosives	Non
Propriétés comburantes	Non

9.2 Autres informations

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Thermiquement stable aux températures et aux pressions recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter: Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

10.5 Substances incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Fluorure d'hydrogène. Oxydes de soufre. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Toxicité modérée par ingestion. En raison de l'état physique du produit, une ingestion est peu probable.

Comme produit: La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

Risque d'aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Inhalation

En une seule exposition, il est possible d'atteindre des concentrations de vapeurs pouvant être mortelles. Une exposition excessive peut provoquer une grave irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons. Pour des effets narcotiques: Les données pertinentes ne sont pas disponibles.

CL50, 4 h, rat 991 - 1.122 ppm

Domage oculaire / irritation des yeux

Aucun danger provenant du gaz. Le liquide peut provoquer une gelure.

Corrosion / irritation de la peau

Essentiellement non irritant pour la peau. Le liquide peut provoquer des gelures en cas de contact avec la peau.

Sensibilisation**Peau**

Aucune donnée trouvée.

Respiratoire

Aucune donnée trouvée.

Toxicité à doses répétées

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Système nerveux central. Reins. Poumons. Voies respiratoires. Thyroïde. Les observations sur des animaux comprennent: Convulsions. Tremblements. Peut provoquer une fluorose des dents et des os.

Toxicité chronique et cancérogénicité

N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour le développement

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Toxicologie génétique

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres. Les études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres.

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, poisson zèbre (*Brachydanio rerio*), statique, 96 h: 0,89 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, puce d'eau *Daphnia magna*, statique, 48 h, immobilisation: 0,62 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

EbC50, algue verte *Pseudokirchneriella subcapitata* (précédemment nommée *Selenastrum capricornutum*), statique, inhibition de la croissance de la biomasse, 72 h: 0,58 mg/l

CE50r, algue verte *Pseudokirchneriella subcapitata* (précédemment nommée *Selenastrum capricornutum*), statique, Inhibition du taux de croissance, 72 h: 1,13 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

CL50, Abeille (*Apis mellifera*): 6,5 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée trouvée.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 0,41 Estimation

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc): 6 Estimation

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée trouvée.

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur. Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ROUTE & RAIL

Désignation exacte pour l'expédition: FLUORURE DE SULFURYLE

Classe de risques: 2.3 Numéro d'identification: UN2191

Classification: 2T

Numéro d'identification du danger: 26

Danger environnemental: Oui

MER

Désignation exacte pour l'expédition: SULFURYL FLUORIDE

Classe de risques: 2.3 Numéro d'identification: UN2191

Numéro EMS: F-C,S-U

Polluant marin: Oui

AIR

INTERDIT PAR IATA SUR AVION CARGO ET AVION AVEC PASSAGERS COMPTE TENU DES RISQUES D'INHALATION.

Danger environnemental: Oui

VOIES DE NAVIGATION INTERIEURES

Désignation exacte pour l'expédition: FLUORURE DE SULFURYLE

Classe de risques: 2.3 Numéro d'identification: UN2191

Classification: 2T

Numéro d'identification du danger: 26

Danger environnemental: Oui

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)

Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire EINECS ou en sont exemptés.

France. Tableaux des maladies professionnelles fluorure de sulfuryle Tableau: 32

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

Section 16. AUTRES DONNÉES

Mention de danger dans la section 3 «Composition/Informations sur les composants»

H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H330	Mortel par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases de risques dans la section Composition

R23	Toxique par inhalation.
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Révision

Numéro d'identification: 83166 / 3015 / Date de création 2011/10/17 / Version: 3.0

Code DAS: XRM-5162

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Dow AgroSciences S.A.S. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette Fiche de Données de Sécurité de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date de révision mentionnée ci-dessus. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération des sources d'information comme par exemple des Fiches de Données de Sécurité (FDS) propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsables et ne pouvons pas être tenu pour responsables des FDS obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une FDS provenant d'une source extérieure, ou si vous craignez que votre FDS ne soit pas à jour, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.